

da de l'OTAN, quant à la question de savoir si, oui ou non, cela causerait une tension exagérée dans le fonctionnement de l'OTAN en Europe, et j'ai répondu que non, que la présence ou l'absence du Canada était d'importance marginale au succès des opérations de l'OTAN en Europe.

M. Guay: Puisque vous parlez de neutralité, seriez-vous d'accord pour dire que la neutralité n'existe qu'aussi longtemps qu'aucun autre pays ne le conteste?

Le professeur Brecher: Je ne pense pas que ce soit exact. Certains États neutres résistent aux pressions exercées sur leur neutralité, et d'autres pays en sont incapables, tel la Belgique en 1914. Je pense que la Suède a résisté avec persistance à des pressions qui ont souvent été en première page de nos journaux, pressions exercées par l'Union soviétique sur ses frontières septentrionales, ou par d'autres États, mais surtout par l'Union soviétique. Cela est possible, bien sûr, grâce à la présence d'une puissance militaire appréciable. Je ne crois pas qu'il soit exact de dire que des États neutres ne peuvent rester neutres qu'aussi longtemps que tous les autres États acceptent ce statut.

M. Guay (Saint-Boniface): J'allais dire que si nous voulions suivre votre suggestion et devenir un État neutre, d'après vous, est-ce qu'il nous faudrait aller trouver les super-puissances et leur demander la permission d'être neutres?

Le professeur Brecher: Je crois que vous voulez parler d'un État neutralisé en permanence qui mène sa politique en sorte qu'il ne pourra jamais faire partie d'aucune alliance qui risquerait d'offenser d'autres puissances. Je ne suggère pas une neutralisation permanente comme celle de l'Autriche. Je parle d'une politique de non-alignement dans laquelle entre un élément actif de neutralisme du genre suédois, en ce qu'il diffère du type d'état à neutralité permanente telles que l'Autriche ou la Suisse, ou du type d'état neutralisé comme le Laos.

M. Guay (Saint-Boniface): Si nous suivions une politique d'alignement avec les États-Unis, comme nous le faisons maintenant, c'est parce que nous sommes d'accord avec leur politique. Est-ce que nous avons plus d'influence parce que nous y prenons part, parce que nous sommes membres de l'OTAN?

Le professeur Brecher: C'est l'argument qu'avancent les défenseurs d'une participation continue du Canada à l'OTAN. Je n'accepte pas cet argument parce que je ne trouve aucune preuve pour l'appuyer. Il existe peut-être une preuve mais il ne suffit pas que les

experts nous disent: «Nous avons la preuve, mais nous ne pouvons pas vous en parler». Si la preuve existe, alors nous avons le droit de la connaître. Si on ne nous la produit pas, je conclus simplement qu'elle n'existe pas.

M. Cafik: Professeur Brecher, vous avez beaucoup parlé de neutralisme et de neutralité. Je n'étais pas ici ce matin lors de votre déclaration liminaire car j'ai dû assister à une réunion d'un autre comité, mais j'imagine que vous, au moins, vous conformez aux principes généraux soulignés dans l'article qu'on nous a distribué. Vous décrivez le neutralisme comme une politique interventionniste, autrement dit, comme une force positive par opposition à la force négative que vous qualifiez de neutralité, et qui est une manière isolationniste d'aborder les choses. Puis vous continuez en disant que le neutralisme est non-aligné. Je suppose que vous voulez dire non-aligné sur les super-puissances. En d'autres termes, on pourrait avoir un groupe d'états non-alignés alignés, et cela serait tout à fait en accord avec votre façon de voir les choses. En conséquence, votre conception du neutralisme implique-t-elle qu'un état neutre soit non armé ou sans défense militaire? Il n'en est pas nécessairement ainsi, n'est-ce pas?

Le professeur Brecher: Non, et je crains d'avoir éclairci ce point ce matin, pendant votre absence. Nous avons discuté de ce problème et on m'a demandé si j'étais ou non en faveur d'un abandon complet de toute capacité de défense, et j'ai répondu que non.

• 1715

M. Cafik: J'ai demandé à plusieurs membres du Comité ce que vous aviez dit au juste ce matin et j'ai eu l'impression qu'en fait, vous vous étiez déclaré en faveur d'un emploi d'armes restreint, ou d'une présence d'armes restreinte, mais pas dans une mesure suffisante pour protéger cette neutralité.

Le professeur Brecher: C'est tout à fait exact. J'ai raisonné au départ que l'indépendance du Canada est protégée, quelque soit notre propre capacité de défense.

M. Cafik: Bon. Ce sont là des propos très bizarres. Vous parlez de non-alignement et pourtant, en réponse à cette question, vous parlez comme si nous étions alignées, vous allions continuer à être alignés. Si nous sommes déjà protégés, contre qui sommes-nous protégés? Contre la Russie, contre la Chine? Si nous ne sommes pas alignés, nous devons nous inquiéter également, j'imagine, de notre protection contre les États-Unis ou contre l'OTAN ou toute autre puissance mondiale.

Le professeur Brecher: Par là, j'entends simplement qu'objectivement, en vertu de la